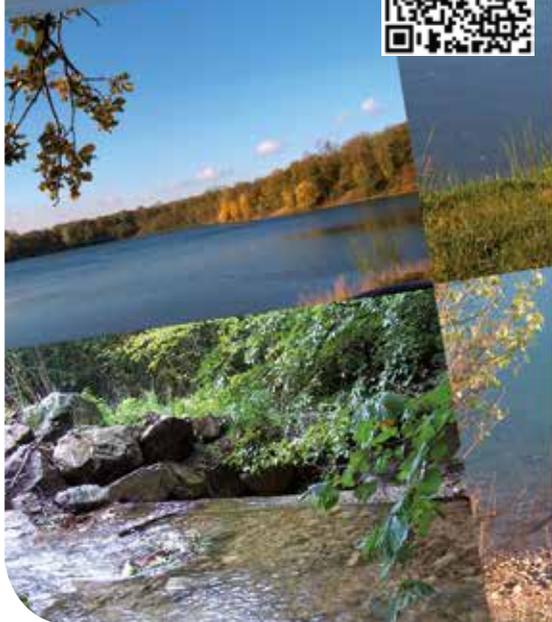




Aappma

www.aappma-valleedelathur.com

Saison 2016



1000 m² **d'exposition**

3 Frontières PECHÉ

18 Rue de la Griotte
68260 KINGERSHEIM

☎ **03 89 57 21 31** - Fax 03 89 57 90 40

Distributeur : GULP/MAVER/MILO
 SENSAS/KORDA/FUN/FISHING/FOX/SERT
 DAIWA/SHIMANO/KRYSTON/ILLEX/JRC
 SAKURA/PROWESS/PEZON/E.S.P./etc...

Rejoignez la communauté sur nos Facebook :

 3 Frontières Pêches (pour la carpe)
 3 Frontières Pêche Carnassiers (pour le carnassier)

Siret: 40432808000019

Repeuplement de poissons d'eau douce
 Carpes, Brochets, Gardons...
 Truites Arc en Ciel, Truites Fario...



www.pisciculture-beaume.fr

Route d'Auxelles - Les Chayots
 90 330 CHAUX
 Bureau : 03 84 27 69 59
 Fax : 03 84 29 98 30
 info@pisciculture-beaume.fr

Siret: 35110911100028

 **CARROSSERIE JEAN**

Agent  Mécanique
 Carrosserie-Tôlerie
 Peinture
 Toutes marques
 Vente véhicules neufs

9 faubourg des Vosges 68800 THANN
 Tél. 03 89 37 16 88 - Fax. 03 89 37 43 39
 Mail : carrosseriejean@wanadoo.fr

Siret: 4779483800011

TABAC - LOTO - CADEAUX
PRESSE - RELAIS POSTE

ARTICLES DE PÊCHE

 *Le Calumet* 

56 rue du G^{al} de Gaulle 68690 MOOSCH

☎ **03 89 82 32 59**

Siret: 379238000025

Pacific PÊCHE

Toutes les grandes marques
 au meilleur prix

Carpe - Carnassiers - Mouche
Coup - Compétition
Embarcation - Confort

800 m²

145 rue des Mines 68270 WITTENHEIM
 Ouvert du lundi au samedi
 9 h 12 h - 14 h 19 h Tél. 03 89 52 52 91

Siret: 3993446000152



3 avenue d'Alsace
 La Croisière • 68700 CERNAY

Tél. 03 89 75 57 75
 Fax 03 89 75 61 76
www.halles-de-cernay.fr

Siret: 3092564600025

 **Aventure Aveline**

Magasin de Vente la peinture du professionnel et du particulier
 Peinture, décoration - intérieure/extérieure
 Ravalement de façade

12 rue des Vosges - 68620 BITSCHWILLER
 Tél. 03 89 37 09 45 - Fax 03 89 37 36 60

Siret: 4038447000025



**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
Agréée par le Ministère de l'Agriculture
Arrêté du 29 juillet 1946
Reconnue d'utilité publique
Etablissement de pisciculture agréé n° 68006**

L'A.A.P.P.M.A. de la Vallée de la Thur, dont le siège se trouve à Thann, a pour mission, depuis sa création en avril 1946, de gérer son domaine de pêche couvrant plus de 20 ruisseaux et 23 kilomètres de rivière, la Thur, à l'amont du barrage de Kruth-Wildenstein et de Fellingring à la limite aval communale de Cernay, en 1^{ère} catégorie. Elle gère également 3 sites de pêche en eaux closes que sont les étangs de Leimbach, Roderen et du Nonnenbruch à Cernay (5 étangs).

Elle est affiliée à la Fédération Départementale des A.A.P.P.M.A. du Haut-Rhin. Avec son appui et celle de l'ONEMA, elle a pour but de protéger les Milieux Aquatiques, et de promouvoir le Loisir Pêche.

À partir de 2016, vous pourrez acheter vos cartes de pêche par internet (www.cartedepeche.fr) et notre AAPPMA devient RECIPROCITAIRE

Elle est également propriétaire d'une pisciculture, qui produit des truites farios et arc en ciel, destinées au réempoisonnement de ses parcours, grâce à une équipe de fidèles bénévoles dévoués.

Pour tous renseignements :

Jean TSCHIEMBER	Président	06 31 08 10 25	tschiem-jean@orange.fr
Fédération de pêche du Haut-Rhin		03 89 60 64 74	contact@peche68.fr
ONEMA		06 31 95 73 99	(pollutions)
Brigade verte		03 89 74 84 04	

**GARDERIE PARTICULIÈRE ASSERMENTÉE
Commissionnée pour la Thur**

BRUNN Georges	Saint-Amarin	06 80 63 31 57
DECKER Patrick	Cernay	06 61 81 98 55
DUCROT Thierry	Thann	03 29 37 13 86
MULLER Stéphanie	Saint-Amarin	06 76 37 42 87
MULLER Roland	Mulhouse	06 13 08 53 77
ROMINGER François	Vieux-Thann	06 50 46 11 92
MUNIER Gérard	Cernay	06 80 26 50 46
SCHMITT Daniel	Saint-Amarin	06 76 19 07 95
SIRY Joseph	Roderen	03 89 74 81 99
STEMMELEN Guy	Rixheim	06 27 63 78 51
SYNOLD David	Thann	06 89 30 38 46

**Pêcheurs, rappelez-vous que nous sommes des exemples :
GARDONS NOS PARCOURS ET NOS PLANS D'EAU PROPRES !!!**

LA THUR

Dévalant le versant alsacien du massif des Vosges, la Thur coule dans une vallée étroite où la rejoigne une vingtaine d'affluents. La vallée est longue d'une vingtaine de kilomètres, est relativement urbanisée. Concernant la pêche, la Thur est une rivière ressuscitée naguère malmenée par de nombreuses industries implantées dans la vallée, elle est redevenue une rivière d'une richesse stupéfiante en farios. Présent jusque dans les années 50, l'ombre commun réintroduit durant les années "90-95" sur l'aval du parcours par nos soins, présente des sujets trophées.

RESERVE ACTIVE

Suite à la demande de nombreux pêcheurs, l'AAPPMA, en collaboration avec le Club mouche de la Vallée de la Thur, a décidé de mettre une « réserve active » en place. Elle se situe dans Thann, Amont, à partir de la passerelle des volontaires, Aval, jusqu'à la hauteur du CAT. Des panneaux explicatifs seront mis en place délimitant le secteur pour les premières années.



RESERVE ACTIVE

Tout poisson capturé doit obligatoirement être relâché avec les précautions d'usages.

Les seuls modes de pêche autorisés sont :

- la pêche à la mouche fouettée
- la pêche aux leurres souples
- la pêche aux poissons nageurs
- la pêche au toc

La pêche se pratique uniquement avec des hameçons simples, sans ardlions ou avec des ardlions parfaitement écrasés. Hameçons taille 6 minimum pour la pêche au toc.

Le mort manié, la pêche au vif et la cuillère à palette tournante ou ondulante sont interdits.

Interdiction de marcher dans l'eau avant le 3ème samedi de mai.



RESERVE ACTIVE

NOKILL

Parcours sportif spécifique : mouche, leurres souples, poissons nageurs et toc.

La pêche se pratique uniquement avec des hameçons simples, obligatoirement sans ardlions ou à ardlions parfaitement écrasés. Hameçons taille 6 minimum pour la pêche au toc.

La pêche aux leurres métalliques (cuillère tournante et ondulante) est strictement INTERDITE.

La pêche au mort manié et la pêche au vif sont interdites.

REMISE A L'EAU OBLIGATOIRE DES OMBRES ET TRUITES

AAPPMA Vallée de la Thur

SUR LES PARCOURS, THUR ET RUISSEAUX, GERES PAR L'A.A.P.P.M.A.

Pendant la période d'ouverture de la 1^{ère} catégorie, du 2^e samedi de mars au 3^e dimanche de septembre inclus, la pêche est autorisée une demi-heure avant le lever du soleil, jusqu'à une demi-heure après son coucher, de manière quotidienne.

Par Arrêté préfectoral, la pêche de l'ombre est interdite, remise à l'eau immédiate. La pêche sera toutefois fermée lors de la journée Haut-Rhin propre, et le week-end durant lequel se déroulera la compétition nationale de pêche à la mouche.

Les dates exactes de ces manifestations seront diffusées par voie de presse lorsqu'elles seront connues ainsi que sur notre site www.aappma-valleedelathur.com

Une seule ligne flottante est autorisée, munie d'un hameçon simple. Il est demandé de ne s'avancer dans le cours d'eau au-delà d'1 m de la berge jusqu'au troisième samedi de mai.

Tous les appâts naturels sont admis, à l'exception des asticots et autres larves de diptères : vers de vase, taupins, pinkies, ainsi que des œufs de poissons naturels ou artificiels.

Les jeunes pêcheurs de moins de 12 ans devront être accompagnés par une personne responsable sur les rives de nos parcours.

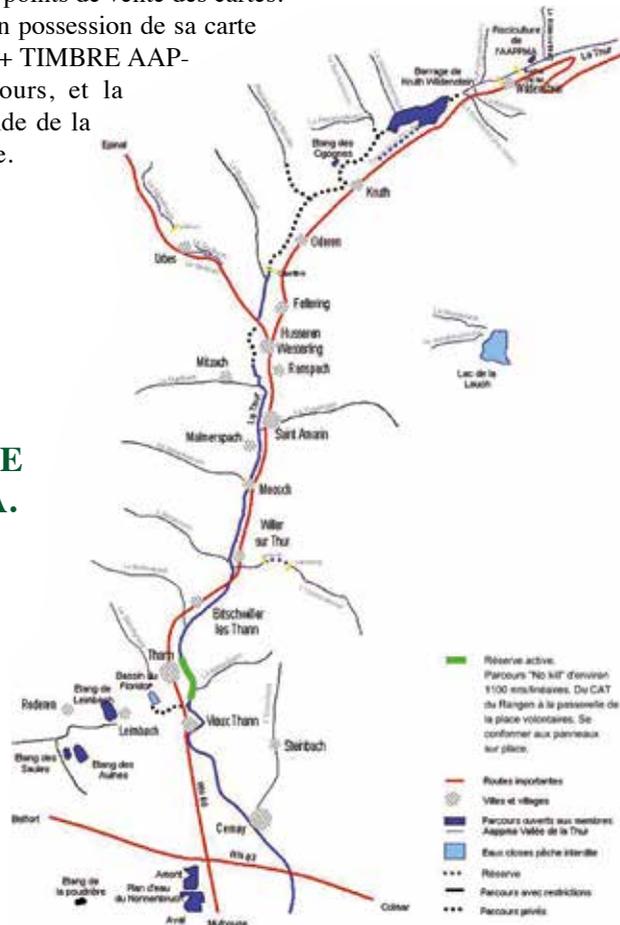
Taille minimale de la gueule au bout de la queue :
 * 23 cm pour la truite
 Prises limitées à 6 salmonidés par journée.

Il est interdit :

- d’endommager les clôtures et récoltes des propriétés riveraines des cours d’eau
- d’utiliser :
 - des leurres métalliques,
 - des hameçons triples, seuls ou sur montages,
 - plusieurs hameçons simples,
 - la pêche au poisson mort,
 - la vente de poissons,
 - d’amorcer en dehors de l’action de pêche.

La délivrance de la carte de pêche aux mineurs ne se fera qu’avec une autorisation parentale disponible aux points de vente des cartes.
 Tout pêcheur doit être en possession de sa carte de pêche valide, CPMA + TIMBRE AAP-PMA de l’année en cours, et la présenter à toute demande de la garderie ou d’un membre.

PARCOURS DE L’A.A.P.M.A.



REGLEMENTATION GENERALE APPLICABLE AUX ETANGS ET PLANS D'EAU

L'accès aux étangs n'est autorisé qu'une heure avant le lever, et une heure après le coucher du soleil, voir éphéméride local.

La pêche est autorisée du lever au coucher du soleil.

Deux lignes sont autorisées, munies d'un hameçon simple.

La pêche et l'amorçage en bateau (ou modèle réduit) est interdit ainsi que l'usage du float tube.

Il est également interdit de s'avancer dans l'eau.

Tous les appâts naturels sont admis.

Taille des prises :

- TRUITES 23 cm
- CARPES 35 cm (+ de 5 kg = remise à l'eau)
- TANCHES 23 cm
- BROCHETS 50 cm
- SANDRES 40 cm (1 maximum par journée)

Tout brochet pris en dehors de la saison «carnassiers» est à remettre à l'eau.

Prises limitées à 5 poissons nobles par journée de pêche. Maxi 1 sandre, deux carpes de moins de 5 kg.

Aucune limitation de prise ou de taille pour les gardons, perches, goujons et écrevisses américaines.

Esturgeons et amours blancs sont à relâcher.

Interdiction :

d'utiliser :

- des leurres métalliques
- tout engin muni d'hameçons triples, de plusieurs hameçons simples
- les installations à d'autres fins que la pêche
- la pêche au poisson mort
- la vente de poissons
- de faire du feu aux abords des étangs
- d'amorcer en dehors de l'action de pêche

Chaque pêcheur devra placer ses prises dans une bourriche individuelle, un poisson capturé ne pouvant être échangé contre un poisson déjà dans la bourriche.

Les enfants des titulaires du permis de pêche de l'A.A.P.P.M.A. âgés de 12 ans et moins, sont autorisés à pêcher avec une canne fixe dans les plans d'eaux détenus par l'association, accompagnés du titulaire du permis. Les prises seront comptabilisées dans le quota du détenteur du permis.

Cartes journalières disponibles sur place auprès de la garderie de chacun des sites Aux étangs du Nonnenbruch, poudrière comprise, la mise en évidence de l'auto-collant A.A.P.P.M.A., EST OBLIGATOIRE pour accéder en forêt.

Les dates d'ouvertures ne sont données qu'à titre indicatif.
Elles ne seront applicables que si les plans d'eau sont libres de glace.
Les dates définitives seront confirmées par voie de presse.

Tout pêcheur doit être en possession de sa carte de pêche valide :
TIMBRE AAPPMA de l'année en cours,
et la présenter à toute réquisition de la garderie ou d'un membre.

REGLEMENTATION PARTICULIERE AUX 3 ETANGS SAISON CARNASSIERS :

- du 3^{ème} dimanche d'octobre, au 31 décembre inclus, tous les jours entre Noël et le 31 décembre.

Horaire fixe : 8h à 17 h, les samedis, dimanches et jours fériés

Prises autorisées : 1 Brochet ou 1 sandre et une truite, ou 2 truites, pêche uniquement au vif ou aux vers.

L'étang est aleviné pour l'occasion en grosses truites et brochets de maille mini de 60 cm.

ETANGS DES SAULES ET DES AULNES DE RODEREN :

Situés à 4 km au sud de Thann, l'étang des saules (25 ares) et l'étang des aulnes (76 ares), sont réservés aux modes de pêche traditionnels.

Population de carpes tanches, perches et gardons.

Ouverture du ~~8~~^{1er} dimanche de mars jusqu'au 2^{ème} dimanche d'octobre, les samedis dimanches et jours fériés.

Mode de pêche traditionnel à la carpe. Pêche et amorçage à la bouillette interdits

Ouvert les mercredis à partir du 1^{er} mercredi de mai.



Etang des Saules

RAPPEL :

**FEUX AU SOL ET BARBECUES SONT INTERDITS
UTILISER LES INSTALLATIONS EN PLACE MISES A DISPOSITION**

ETANG DE LEIMBACH

Etang de 1,72 ha, situé à 3 km au sud de Thann, réservé aux modes de pêche traditionnels. Population de carpes trophées et normales, tanches, brochets, perches, esturgeons et sandres.

Ouverture le dernier dimanche de février jusqu'au 2^{ème} dimanche d'octobre, les samedis dimanches et jours fériés.

Ouvert les mercredis à partir du 1^{er} mercredi de mai. Mode de pêche traditionnel à la carpe. Pêche et amorçage à la bouillette interdits.



ETANGS DU NONNENBRUCH

Situés à 6 km à l'est de Thann, en direction de Mulhouse, sur le ban communal de Cernay, les deux plans d'eau se composent de deux anciennes gravières :

- le Nonnenbruch Amont, (10 ha) et
- le Nonnenbruch Aval (6,29 ha).

Population de carpes trophées et normales, tanches, gardons, brochets perches, sandres et esturgeons. Pêches de nuit à la carpe possibles selon programme disponible auprès de la garderie.

ETANG AMONT

Ouverture les mercredis, samedis dimanches et jours fériés du 1^{er} dimanche de février au 30 avril au soir, puis du 4^{ème} dimanche de septembre jusqu'au 3^{ème} samedi d'octobre au soir.

Une ligne au brochet est autorisée, au vif pendant la durée de pêche sur le site.

Au mois d'avril, la pêche aux leurres est autorisée.

Uniquement pêche à la carpe No kill 4 cannes d'hiver du 3^{ème} dimanche d'octobre au 31 décembre, les samedis dimanches et jours fériés, tous les jours entre Noël et le 31 décembre inclus, de 8h à 17h.



RAPPEL :

**FEUX AU SOL ET BARBECUES SONT INTERDITS
UTILISER LES INSTALLATIONS EN PLACE MISES A DISPOSITION**

ETANG AVAL

Ouvert du 1^{er} mai, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Ouverture quotidienne du 3^{ème} dimanche de juin au samedi précédant l'ouverture de la pêche de l'étang Amont (voir p. 6).

Pêches de nuit à la carpe possibles selon programme disponible auprès de la garderie. Population, identique à l'étang Amont.



Etang Aval

RAPPEL :
FEUX AU SOL ET BARBECUES SONT INTERDITS
UTILISER LES INSTALLATIONS EN PLACE MISES A DISPOSITION

BASSIN DU FLORIDOR

Plan d'eau de 1^{ère} catégorie sous gérance communale.
Le nouveau bail est en cours d'étude.

ETANG DE LA POUDRIERE **(CERNAY)**

Géré par l'Association de Pêche de Cernay,

Président :

Marc HEINRICH 03 89 39 87 07



Cet étang est situé à 500 m à l'ouest de l'étang Aval.

Accès uniquement aux membres de l'A.A.P.M.A. de la Vallée de la Thur domiciliés dans la Communauté de Communes de Cernay et Environs (Cernay, Wattwiller, Uffholtz et Steinbach).

Ouverture du 4^e dimanche de mars au 4^e dimanche d'octobre au soir.

Réglementation : voir règlement de pêche de Cernay.

ETANG DES CIGOGNES **(APP KRUTH)**

Accès à nos membres ayant acquitté le timbre spécial.

14 séances de pêches sont autorisées, du 1^{er} avril au 3^{ème} dimanche d'octobre inclus en sachant que les alevinages se feront les 1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois, sauf journées réservées à l'association.

LISTE DES VENDEURS DE CARTE DE PECHE

3 FRONTIERES PECHE	KINGERSHEIM	03 89 57 21 31
PACIFIC PECHE	WITTENHEIM	03 89 52 52 91
GALAXY PECHE	CERNAY	03 89 39 76 03
S'NATURHISSLA	THANN	03 89 37 39 72
ALSACE PECHE	MULHOUSE DORNACH	03 89 59 18 88
TABAC NORTH	MOOSCH	03 89 82 32 59
AUBERGE DU LAC	KRUTH-WILDENSTEIN	03 89 82 27 05
GARDERIE ETANGS	NONNENBURCH	06 31 08 10 25
	LEIMBACH	
	RODEREN	



FOURNISSEURS DE L'A.A.P.P.M.A.

PISCICULTURE KOEHLER	FRIESEN	03 89 25 62 32
PISCICULTURE GUIDAT	ORBAY	03 89 71 28 37
Assurances ALLIANTZ WALTER	THANN	03 89 37 08 40
CREDIT MUTUEL	ST AMARIN	08 20 34 67 08
CREDIT AGRICOLE	THANN	03 89 37 87 27
JOURNAL L'ALSACE	THANN	03 89 37 00 36
JOURNAL D.N.	THANN	03 89 37 69 90
DEPOT DUCHENE	SAINT ARME 88127	03 29 61 21 12
BIG MAT	FELLERING	03 89 38 52 90
PISCICULTURE BAUME	CHAUX 90330	03 84 27 69 59

Pisciculture KOHLER

Elevage
Repeuplement
Transformation
de tous poissons
d'eau douce

Notre spécialité: carpes en filets ou tranches

68580 FRIESEN
25 Rue Principale
Téléphone :
03 89 25 52 12
Fax :
03 89 07 54 02
Site Internet
www.pisciculturekohler.fr

Siret: 34858076200014

DU PONT
The miracles of science®

Du Pont de Nemours (France) S.A.S.
Siège : Tour Défense Plaza
23-25 rue Desirvrière Lafoullon - F 92800 Puteaux
Tél. : 33 (0) 1 41 97 44 00
Usine de Cernay-Uffholtz - 68701 Cernay Cedex
Tél. : 03 89 38 38 38 - Fax : 03 89 38 39 40

Siret: 59205918200069

L'AVANTAGE FAMILLE™

**ALLÉGEZ CHAQUE
MOIS LE BUDGET
MOBILE DE TOUTE
LA FAMILLE**

Crédit Mutuel Mobile
CRÉDIT MUTUEL HAUTE THUR
83, RUE CHARLES DE GAULLE - 68050 SAINT-AMARIN
AGENCES À MOOSCH ET FELLERING

Programme disponible en France métropolitaine. De novembre 2011 au 31 décembre 2011. L'offre est réservée aux clients ayant souscrit un contrat de crédit mobile. Les conditions de participation et les modalités de l'opération sont indiquées sur le site internet de Crédit Mutuel Mobile et sur le site de l'Association Française des Banques de France. Crédit Mutuel Mobile est un membre du Syndicat de Crédit Mutuel de France. Crédit Mutuel Mobile est un membre du Syndicat de Crédit Mutuel de France. Crédit Mutuel Mobile est un membre du Syndicat de Crédit Mutuel de France. Crédit Mutuel Mobile est un membre du Syndicat de Crédit Mutuel de France.

**Caveau
de
l'Engelbourg**

10, rue du Général de Gaulle 68800 THANN
Tél. 03 89 57 20 21 Fax 05 89 57 37 58
www.engelbourg.fr
engelbourg@gmail.com

Fermé samedi midi et lundi

*Le chef
Jean-Louis HARTMANN,
Président de la Route des Truites,
vous propose une cuisine de tradition*

Siret: 5182979400013

Merci à tous les aimables annonceurs qui ont permis la réalisation de cette plaquette. Faites leur confiance lors de vos achats

Cette plaquette a été réalisée par :

Siret n° 42980216800022 APE 5819Z

Editions
CONSEIL
ET GESTION EN PUBLICITÉ

Etablissements scolaires, Commerçants,
Associations, Municipalités, Syndicats,
Comités d'Entreprise, Industriels

10 rue de l'Oberharth • 68000 COLMAR
☎ 03 89 21 14 82 • Fax 03 89 29 16 51
e-mail : azur.imprim@orange.fr

Nous réalisons toutes vos brochures, mailings, affiches, calendriers, et tous supports de communication.

En exclusivité chez :



La paire de verres polarisants
à la vue
à partir de 99€



Verres polarisants pour une protection et un confort haut de gamme:

- ✓ Élimination de l'éblouissement par réverbération
- ✓ Amélioration de la perception des contrastes et des reliefs
- ✓ Protection à 100% des UVA et UVB.

Siret: 49557690800015

BAT

BAT

Cuisines & Jardins
Amour, Passion au rendez-vous...

Siret: 39073194100022

SERGE | SABINE | BURCKEL

Ouverture : Mardi au Dimanche au déjeuner
Jeudi au Dimanche soir sur réservation uniquement
24 rue du Parc - 68470 Husseren Wessertling
03 69 07 37 12 - contact@cuisinesetjardins.com
www.cuisinesetjardins.com

LA ROUTE DE LA TRUITE

Tourisme et Gastronomie

www.routedelatruite.com

SCHNEIDER S.A.R.L. succ. SCHIEBER

Tous granits
Caveau 24 H
Devis Gratuit

Monuments funéraires, Fabricant
Tailleur et Graveur sur Pierres
Marbrier de décoration
Granitier

6 rue du Cdt Marceau - 68550 SAINT-AMARIN
Tél. 03 89 82 60 18 - Fax 03 89 82 74 31

Siret: 3502614700037

BAT

FLORA THUR

Pour toutes les occasions de la vie

Siret: 4811730100027

Tél. 09 82 37 64 80 • 7, rue des Écoles - 68690 MOOSCH
florathur@bbox.fr • www.facebook.com/florathur • www.florathur.fr

BAT

ENTREPRISE
CHAPPONNEAU Laurent
&
BRUCKERT Denis

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE - RÉNOVATION INTÉRIEURE

68760 WILLER-sur-THUR
Tél. 06 13 86 48 10 - 06 41 86 27 89

Siret: 730942300013

Caroline & Robin HAAS

AMBULANCES
du TAXIS
VIEIL ARMAND agréé

33a faubourg de Colmar - 68700 CERNAY
Tél. 03 89 75 42 18

Siret: 8004163390016

AZUR IMPRIM Editions • 68000 COLMAR • Tél. 03 89 21 1 4 82 • e-mail : azur.imprim@orange.fr